

Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 - **Volet Territorial**

Contrat d'agglomération du Grand Toulouse

sommaire

Préambule	Le Grand Toulouse : une croissance partagée pour un développement maîtrisé au service de la dynamique régionale et du rayonnement du Grand Sud page 5
	La finalité du contrat d'agglomération du Grand Toulouse page 7
	Les modalités de mise en œuvre du contrat..... page 8
Axe 1	Consolider et développer les fonctions métropolitainespage 13
	Programme 1.1 : Développer une économie qui nous rassemble page 13
	Programme 1.2 : S'appuyer sur les grands équipements de centralité pour créer un « supplément » de métropole page 19
	Programme 1.3 : Inscrire le Grand Toulouse dans les grands réseaux de dessertes sud-européens page 23
	Programme 1.4 : Compléter le réseau communautaire à très haut débit page 25

Axe 2 Transformer la croissance métropolitaine en un processus de développement durablepage 26

Programme 2.1 :

Renforcer la cohésion sociale page 26

Programme 2.2 :

Maîtriser l'équilibre du développement urbain page 28

Programme 2.3 :

Choisir un développement qui intègre la protection et la valorisation de l'environnement..... page 32

Programme 2.4 :

Renforcer les centralités urbaines page 35

Récapitulatif financierpage 36

Signatairespage 38

Annexespage 39

délibération du Conseil Régional du 5 novembre 2003

délibération du Conseil Général du 23 janvier 2004

projet d'agglomération

Contrat d'agglomération du Grand Toulouse

(2003-2006)

Vu la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée par la loi n°99-533 du 25 juin 1999

Vu le décret 2000-1248 du 21 décembre 2000 relatif aux projets d'agglomération et portant application de l'article 23 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

Vu la circulaire du 6 juin 2001 relative à la mise en œuvre des contrats d'agglomération

Vu le contrat de plan Etat-Région Midi-Pyrénées 2000-2006 signé le 20 mars 2000

Vu le document unique de programmation du programme Objectif 2 2000-2006 Midi-Pyrénées

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse du 31 mars 2003 adoptant le projet d'agglomération

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse du 3 novembre 2003 adoptant le contrat d'agglomération du Grand Toulouse 2003-2006

Vu la délibération de la Région Midi-Pyrénées du 5 novembre 2003 approuvant le contrat d'agglomération du Grand Toulouse

Vu la délibération du Département de Haute-Garonne du 23 janvier 2004 approuvant le contrat d'agglomération du Grand Toulouse

EST CONCLU LE CONTRAT D'AGGLOMERATION ENTRE :

- L'Etat, représenté par Monsieur Jean DAUBIGNY, Préfet de la Région Midi-Pyrénées,
- La Région Midi-Pyrénées, représentée son Président, Monsieur Martin MALVY,
- Le Département de la Haute-Garonne, représenté son Président, Monsieur Pierre IZARD
 - et
- La Communauté d'agglomération du Grand Toulouse, représentée par son Président, Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY,

Par le présent contrat, il est convenu ce qui suit entre les signataires :



préambule

**Le Grand Toulouse :
une croissance partagée
pour un développement maîtrisé**

**au service
de la dynamique régionale
et du rayonnement du Grand Sud**

L'aire urbaine toulousaine a connu, tout au long des années 90, une croissance remarquable de sa population. Entre 1990 et 1999, 120.000 nouveaux habitants sont ainsi venus rejoindre la 5^{ème} agglomération française.

Cette dynamique démographique a été portée par la remarquable santé, vecteur de richesses et d'emplois, dont a bénéficié, sur cette même période, l'économie de la métropole régionale. 40.000 emplois ont ainsi été créés dans l'agglomération toulousaine sur les 10 dernières années plaçant notamment Toulouse dans le trio de tête, avec Paris et Grenoble, des aires urbaines en matière d'emplois et de fonctions métropolitaines supérieures.

Le maintien et le développement de cette vitalité démographique et économique ne sont pour autant pas acquis. La faible visibilité de l'évolution du secteur aéronautique, la crise actuelle du spatial, de l'électronique et des télécommunications, la catastrophe de l'usine AZF et ses conséquences sur l'économie locale ont fortement secoué les bases de la dynamique toulousaine. Par ailleurs, le renforcement de la concurrence entre les métropoles et le contexte incertain de la croissance nationale, européenne et internationale fragilisent le cadre de l'action locale.

Conforter l'économie toulousaine dans ses activités traditionnelles, l'accompagner vers une nécessaire voie de diversification, renforcer son potentiel universitaire et de recherche, consolider son inscription dans les grands réseaux d'échanges internationaux, notamment par le développement des grandes infrastructures de dessertes, développer les grands équipements métropolitains et poursuivre le développement des capacités d'accueil de la métropole régionale sont autant d'objectifs partagés par l'ensemble des partenaires du contrat d'agglomération.

L'engagement d'une telle stratégie en faveur de la poursuite et de la consolidation de la dynamique économique et de rayonnement international de la capitale régionale doit se faire tout en renforçant les nécessaires cohésions sociale et territoriale et en assurant un développement maîtrisé de l'urbanisation et une gestion économe des ressources.

C'est tout l'enjeu de ce début de siècle pour les métropoles que de savoir concilier l'essor des dynamiques urbaines et la durabilité des processus de développement. Garantir l'accès à la ville et à ses fonctions de centralité, assurer la diversité des territoires et favoriser l'intégration des populations, offrir un cadre urbain respectueux de l'environnement sont ainsi au cœur des priorités du projet d'agglomération.

L'ensemble des opérations proposées au contrat d'agglomération relève de ces exigences en s'intégrant à des logiques de projet et en s'inscrivant dans une double démarche de croissance partagée et de développement maîtrisé.

Si les nouvelles dynamiques attendues en ce début de millénaire sont déterminantes pour l'avenir de Toulouse et de son agglomération, elles représentent, de par sa fonction de capitale et de locomotive du développement régional, un enjeu majeur pour l'ensemble de la Haute-Garonne, de Midi-Pyrénées ainsi que pour le Grand Sud.

* * *

La finalité du contrat d'agglomération du Grand Toulouse

Au travers de l'adoption le 31 mars 2003, de son projet d'agglomération, le Grand Toulouse a affiché ses priorités stratégiques et la place qu'il entend tenir dans le développement de l'aire urbaine, du département et de la région Midi-Pyrénées.

Le contrat d'agglomération marque l'adhésion du Département, de la Région et de l'Etat aux orientations retenues et, par leurs engagements financiers, leur accompagnement des projets sur la période 2003-2006. En cela il constitue, sur le Grand Toulouse, la traduction territoriale du contrat de plan Etat-Région Midi-Pyrénées 2000-2006.

En référence aux orientations du projet d'agglomération, joint en annexe, le contrat d'agglomération du Grand Toulouse propose deux axes stratégiques :

Axe 1 : *Consolider et développer les fonctions métropolitaines*

Axe 2 : *Transformer la croissance métropolitaine en un processus de développement durable*

Ces deux axes sont développés dans le cadre d'une dizaine de programmes participant de la structuration économique, sociale et urbaine de l'agglomération du Grand Toulouse.

Les modalités de mise en œuvre du contrat

- **Durée du contrat d'agglomération**

Le contrat d'agglomération du Grand Toulouse est conclu pour une période de 4 ans (2003-2006).

- **Financement du contrat d'agglomération**

Outre les participations du Grand Toulouse, des communes de l'agglomération et des financements du CPER (2000-2006, volet territorial) le contrat prévoit différents types de financement par l'Europe, l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et le Département de la Haute-Garonne.

Les financements de l'Europe

La Commission européenne a décidé d'accompagner, de manière exceptionnelle, les politiques de développement et de ré-industrialisation conduites sur le Grand Toulouse à la suite de la catastrophe d'AZF. Ainsi, plusieurs quartiers et zones d'activités de l'agglomération toulousaine sont éligibles au programme européen Objectif 2 Midi-Pyrénées 2000-2006. Un certain nombre d'opérations retenues au contrat d'agglomération peuvent bénéficier des soutiens communautaires mobilisables dans ce cadre. La décision et la mobilisation des crédits européens sur les opérations retenues au contrat d'agglomération relèveront des procédures régionales d'engagement du programme Objectif 2.

Les financements de l'Etat

- > Les financements de l'Etat dans le cadre des opérations retenues aux comités interministériels d'aménagement et de développement du territoire.

L'Etat a décidé, lors des comités interministériels d'aménagement et de développement du territoire du 13 décembre 2002, du 26 mai 2003 et du 18 décembre 2003, la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement économique pour l'agglomération du Grand Toulouse. Des crédits exceptionnels de l'Etat ont été, dans ce cadre, mobilisés en faveur de projets participant à la réalisation d'objectifs énoncés dans le cadre du présent contrat d'agglomération.

- > Les financements de droit commun de l'Etat.

En fonction de la nature des opérations proposées aux financements des partenaires, des crédits de « droit commun » relevant des dotations annuelles inscrites dans chaque département ministériel pourront être également mobilisés.

Les financements de la Région

Pour ce qui concerne la Région et conformément aux dispositions adoptées à la Commission Permanente du 7 juin 2001, le Conseil Régional a plus particulièrement prévu d'intervenir selon trois priorités en faveur des Contrats d'Agglomération :

- > le soutien à l'activité économique et l'aide à la création d'emplois,
- > la protection de l'environnement et la valorisation du cadre de vie,
- > la réalisation d'équipements structurants dans les différents domaines culturel, patrimonial, sportif et touristique.

Conformément à la délibération de l'Assemblée Plénière du 27 juin 2002, la participation du Conseil Régional en faveur du Contrat d'Agglomération du Grand Toulouse s'effectuera au titre du Fonds des Politiques Territoriales et sera de l'ordre de 46 millions d'euros à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2006, dont 11,28 millions d'euros seront consacrés au financement d'équipements structurants dans le cadre du Grand Projet de Ville de Toulouse. Par ailleurs, l'agglomération toulousaine pourra bénéficier de surcroît des crédits sectoriels du Conseil Régional dans ses principaux domaines de compétences que sont notamment, l'éducation, la formation, les transports, l'action économique. Les plans de financements des projets inscrits dans un programme opérationnel annuel revêtant un caractère indicatif et prévisionnel, la participation de la Région fera l'objet d'un engagement définitif après instruction technique et administrative des dossiers concernés selon ses taux et critères d'intervention et après accord de l'assemblée délibérante du Conseil Régional.

Les financements du Département

Pour ce qui concerne le Département, les opérations seront financées par prélèvement sur les lignes budgétaires habituelles et conformément aux règles d'attribution des subventions du Conseil Général. Les montants des subventions seront déterminés au cas par cas au vu d'un dossier transmis par le Maître d'Ouvrage. Les montants figurant dans les tableaux du présent contrat correspondent donc aux demandes du Grand Toulouse.

- **Modalités d'intervention financière**

Les partenaires s'accordent sur les axes, programmes et opérations proposés par le Grand Toulouse. Les tableaux financiers présentés indiquent les interventions des maîtres d'ouvrage et les financements sollicités auprès des partenaires du présent contrat.

A cet égard les coûts d'objectifs annoncés dans le document cadre, qui relèvent d'une évaluation effectuée par le Grand Toulouse ne lient pas a priori financièrement les partenaires, leurs décisions étant prises au vu des dossiers opérationnels présentés.

- **Programmation des opérations**

Le contrat d'agglomération du Grand Toulouse est conclu pour la période 2003-2006. Il présente, sur plusieurs grands thèmes d'intervention, les orientations stratégiques et un projet de programme d'actions pour lequel les signataires expriment leur accord.

Au-delà de l'adoption du contrat d'agglomération, qui constitue un cadre de référence politique d'orientations stratégiques et financières, un programme opérationnel sera proposé chaque année à la décision des partenaires. Ce programme présentera de manière détaillée (en termes de maîtrise d'ouvrage, de coût, de plan de financement, d'indicateurs d'impact et d'évaluation...) les opérations proposées aux financements des signataires.

Le programme de l'année n sera proposé en octobre-novembre de l'année n-1.

- **Coordination et suivi**

Un comité territorial de pilotage dont le secrétariat sera assuré par le Grand Toulouse assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre du contrat d'agglomération. Il sera composé des représentants des partenaires signataires du contrat. Il intégrera également, à titre consultatif, des représentants du conseil de développement de l'agglomération.

Ce comité sera notamment chargé de veiller à la bonne mise en œuvre des engagements opérationnels et financiers (état d'avancement des projets, l'évolution des engagements financiers...), de préparer le programme opérationnel annuel qui sera soumis à la décision de chacun des partenaires, de proposer toute mesure d'adaptation nécessaire à la bonne exécution du contrat.

- **Evaluation du contrat d'agglomération**

En référence aux dispositions de la circulaire du Premier ministre du 25 août 2000 relative à la mise en oeuvre de l'évaluation des politiques contractuelles, un dispositif conjoint d'évaluation sera engagé par les partenaires.

Au-delà de l'évaluation, à l'issue du contrat d'agglomération, de quelques programmes ou groupe de programmes, un bilan physique et financier sera réalisé chaque année sur l'avancement du contrat. Il sera transmis à chacun des partenaires.



**Le contrat
d'agglomération
du Grand Toulouse**



Consolider et développer les fonctions métropolitaines

Programme 1.1 : Développer une économie qui nous rassemble

Si la capitale régionale a connu, depuis plusieurs années, une dynamique et une croissance remarquables, les évolutions de la situation internationale, la catastrophe d'AZF et le renforcement des concurrences territoriales indiquent qu'aucune position n'est acquise. Un tel contexte impose l'engagement d'un programme offensif visant tout à la fois à consolider les bases traditionnelles de l'économie toulousaine, à poser celles d'une nécessaire diversification, à densifier le potentiel scientifique et de recherche dans les secteurs économiques stratégiques, à s'arrimer résolument à la dynamique internationale, à affirmer un plan d'actions en faveur de la création d'entreprises, et à consolider les bases d'un territoire numérique.

La politique économique engagée s'appuie sur la réalité des atouts de Toulouse et de sa région. Elle nécessite l'adhésion et le partenariat de tous les acteurs du développement.

1.1.1 - Conforter la place exceptionnelle de Toulouse et de sa région dans les industries aérospatiales

L'agglomération toulousaine est identifiée, en France comme au niveau international, comme un pôle d'excellence dans les domaines de l'aéronautique et du spatial. Ces deux secteurs industriels sont, depuis plusieurs années, fragilisés par l'évolution de la situation internationale. Toulouse a la volonté forte de préparer la sortie de crise en confortant sa place dans ces secteurs qui représentent près de 30.000 emplois directs sur l'agglomération et 37.000 emplois au niveau régional.

L'ensemble des partenaires s'engage à apporter leur soutien à la mise en œuvre et la concrétisation d'opérations et de projets participant de cet objectif de consolidation :

- Réalisation du programme **Aéroconstellation** qui offre, sur 380 hectares et avec plus de 700 M€ d'investissements, une plate-forme industrielle exceptionnelle pour le développement de l'A 380.
- Réalisation d'un programme de réserves foncières dédié à Aéroconstellation sur près de 230 hectares (Cassiopee, Enseigne, Aussonne).
- Développement sur l'agglomération toulousaine du **potentiel scientifique et de recherche de l'ONERA**, en liaison notamment avec le renforcement attendu des compétences de recherche-développement d'EADS.
- Création de **l'Institut de Recherches en Technologies Spatiales** optimisant les projets de recherche technologiques communs entre le CNES et l'ONERA.

Sur ces deux dernières opérations, les collectivités locales s'engagent à accompagner l'effort de l'Etat.

Par ailleurs, l'Etat s'est engagé dans le cadre de la procédure d'appel d'offres européen à appuyer la candidature de Toulouse pour la création du Centre européen d'évaluation et de contrôle des performances Galiléo. Dans ce contexte, le Grand Toulouse et la Région souhaitent conforter le développement des applications de la navigation par satellite, notamment dans le transport intelligent, en créant un Centre européen des applications de la navigation par satellite.

L'engagement de l'Etat s'est également exprimé en faveur de la création à Toulouse d'un Bureau régional de l'Agence Européenne de Sécurité Aérienne.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année démarrage De l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
Développement de l'ONERA	ONERA	2004	15	X	X	1,50	X
Institut de Recherche en Technologie spatiale	ONERA et CNES	2004	8	2,60 (*)	5,40	2,60	

(*) ONERA/CNES

1.1.2 Organiser les bases opérationnelles de la diversification économique

La diversification économique intéresse les secteurs d'activités. Elle concerne également la typologie des entreprises et des emplois créés, comme les logiques de localisation territoriale. Elle s'appuie sur des dynamiques d'animation, une offre foncière et immobilière adaptée, des outils financiers ad hoc ainsi qu'un tissu scientifique et de recherche dynamique.

En termes de secteurs d'activités, la diversification économique ne se décrète pas. Elle se met en œuvre dans des domaines où peuvent s'appliquer des compétences déjà reconnues en termes industriels ou de services, de recherche et de formation. Deux secteurs relèvent particulièrement d'une telle approche :

- Le secteur de la santé, de la chimie fine et de l'agro-alimentaire avec le développement des sciences du vivant et des biotechnologies
- Le secteur de l'électronique avec les systèmes embarqués et la navigation par satellites valorisés par le vocable «transport intelligent».

Les signataires s'engagent à faire converger leurs efforts pour accompagner les dynamiques partenariales mises en œuvre en appui à l'émergence et au développement de ces secteurs. Sont notamment concernés dans ce cadre les dispositifs d'animation et d'actions s'appuyant sur :

- La création de la structure associative chargée de mettre en œuvre, coordonner et animer la **Cité des Biotechnologies®**.
En liaison avec la Cité des Biotechnologies®, un centre bio-informatique de pointe sera créé par le Conseil Général de la Haute-Garonne afin de contribuer au renforcement du secteur des sciences du vivant. Ce dispositif sera mis à la disposition à la fois des jeunes entreprises innovantes, des milieux académiques et industriels.
- la démarche fédérative en cours en faveur du développement sur Toulouse et sa région d'un pôle de référence internationale dans les domaines des **applications et usages du positionnement par satellites** (systèmes embarqués, navigation par satellites – cf. ci-dessus).

*En termes de typologie d'entreprises et d'emplois, la politique de diversification économique s'appuie sur une **stratégie offensive en faveur de la création-reprise d'entreprises**. Celle-ci est à la fois un important vecteur de la diversification économique et une voie de sortie de l'exclusion (un créateur sur trois est issu du chômage).*

Une telle politique doit intéresser tous les secteurs d'activités, du commerce de proximité à la start-up technologique en passant par l'artisanat de production, le service aux entreprises, à la personne ou le tourisme, «l'économie de ville» en quelque sorte. Elle doit concerner tous les publics, de l'étudiant créateur au chômeur en passant par le chercheur ou le salarié en reconversion et toutes les formes de création, de l'insertion par l'économique à la valorisation technologique en passant par l'essaimage et l'économie solidaire.

Cette stratégie en faveur de la création-reprise d'entreprise doit également pouvoir concerner tous les territoires de l'agglomération, des zones industrielles et tertiaires aux pôles technologiques en passant par la zone franche urbaine et s'intégrer, à terme, à une politique commune à l'ensemble des agglomérations de l'aire toulousaine, base essentielle de développement de la politique régionale en la matière.

En termes d'offres foncière et immobilière, la politique de diversification s'appuie sur la création et l'aménagement de nouveaux espaces d'activités d'une part et le développement d'une capacité immobilière adaptée en faveur de la création d'entreprises d'autre part.

En termes de zones d'activités, la mise sur le marché au-delà d'Aéroconstellation de 200 hectares de nouvelles zones est prévue d'ici à 2010. Ces zones concernent :

- **Gramont** (60 ha dédiés aux activités économiques) autour de la future plate-forme multimodale d'échanges.
- **Ramassiers** (40 ha destinés aux activités liées à l'industrie électronique notamment).
- **Langlade** (45 ha) en appui à la reconversion du site dans les domaines de la chimie fine, de la santé, des biotechnologies, des sciences du vivant, sous une bannière « cancéropôle ». Suite à la dépollution des terrains concernés et au-delà de leur aménagement, il est intégré à cette démarche partenariale, l'appui aux projets d'implantation et aux équipements de services communs.
- **Montaudran** (40 ha) dans les secteurs de haute technologie.
- **Ecopole** (50 ha sur Cugnaux - Villeneuve-Tolosane), spécialisée autour de l'ingénierie environnementale.

Sur l'ensemble de ces zones, l'approche environnementale est particulièrement intégrée tant au niveau de la phase de conception que de leur exploitation future. Les accompagnements financiers des partenaires pourront concerner les études et les aménagements.

En termes de pépinières, l'objectif est de disposer d'un parc de près de 10.000 m² de locaux de pépinières d'ici à 2006. Ces équipements publics sont utiles pour développer la création d'entreprises.

Dans le cadre de la création de la communauté d'agglomération, un parc existant de 4.400 m² a été transféré des villes de Toulouse et de Colomiers. Ce parc, saturé en termes d'occupation, doit par ailleurs être partiellement rénové (**Montaudran et Basso-Cambo**) et densifié pour faire de la métropole régionale une des agglomérations les plus offensives en termes de création d'entreprises.

Ainsi seront créées une **pépinière spécialisée pour les biotechnologies** et une **pépinière généraliste**. Seront également examinés la création d'une **pépinière dédiée au secteur de l'environnement sur Ecopole** et le développement de **locaux de pépinières sur les sites dédiés à la recherche** (Purpan, Ranguéil...). L'ensemble de ce parc relèvera d'une stratégie globale de portage, d'exploitation et de gestion, ainsi que d'animation. Il sera engagé en cohérence avec les équipements et projets de pépinières portés par d'autres structures. Il sera intégré, en termes d'animation et de coordination, au réseau régional des pépinières.

La diversification économique proposée s'appuie également sur un accompagnement particulier en termes de dispositifs et d'outils financiers adaptés. Ceux-ci intéressent :

- La création dans le cadre de la Cité des Biotechnologies[®] et en liaison avec les dispositifs de capital-risque existants localement, d'un **fonds commun de placement à risque** (FCPR) dédié au secteur des **biotechnologies**, auquel pourrait s'adosser la mise en œuvre d'un **dispositif de garantie** spécifique.
- Le soutien par l'ensemble des partenaires locaux des outils financiers existants en faveur de la création-reprise d'entreprises mis en œuvre sur

l'agglomération toulousaine (**incubateur régional, Haute-Garonne Initiative, Midi-Pyrénées Entreprendre, ADIE, ...**)

- La mise en œuvre du **Fonds d'amorçage Midi-Pyrénées (FAM)**
- L'engagement, par l'Etat, dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone Franche Urbaine, des importants **dispositifs fiscaux liés aux Z.F.U.**
- La mise en œuvre par l'ensemble des partenaires d'un **fonds d'industrialisation** de 10 M€ dont les modalités ont été arrêtées par une circulaire du MINEFI.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
Fonds d'industrialisation	Etat	2003	10,00	4,57	4,50		0,93
Association <u>Cité des biotechnologies</u> ®	Association	2003	3,00		2,40	0,30	0,60
Etudes d'aménagement des zones (Gramont, Ramassiers, Langlade, Montaudran, Ecopole)	GT	2003	2,50	1,25	1,25	0,15	
Participation à l'aménagement de ces zones	GT	2004	12,50	6,50	6,00	X (*)	
Rénovation pépinière Montaudran	GT	2003	1,80	1,00	0,80		
Rénovation pépinière Basso-Cambo	GT	2005	0,50	0,30	0,20		
Création pépinière Biotechnologies	GT	2005	5,00	1,00	4,00	2,00	
Création pépinière ZFU	GT	2004	3,00	1,50	1,50		
Création Pépinière Ecopole	GT	2006	2,00	1,00	1,00		
Pépinière labo recherche		2005	1,50	X	X		
FCPR Biotech		2004	10 à 20	X	X		X

(*) dans le cadre du fonds d'industrialisation

1.1.3 Conforter et développer le potentiel scientifique et technologique en liaison avec les secteurs économiques stratégiques

Le volet U3M du contrat de plan Etat-Région intègre sur l'agglomération toulousaine un important programme de développement concernant :

- > l'enseignement supérieur : 168 M€ sont mobilisés dans ce cadre avec la participation suivante : Etat : 33 %, Région : 33 %, Conseil Général : 17 %, Grand Toulouse : 16 % (28 M€ dont 13 M€ en maîtrise d'ouvrage), Sicoval : 1 %.
- > la recherche et la technologie : 90M€ dont 58 % financés par l'Etat et 42 % par le Conseil Régional.

Au-delà de ces opérations, et en liaison avec le développement des pôles de compétences retenus dans la stratégie économique du Grand Toulouse, une série d'opérations nouvelles a été décidée dans le cadre des différents CIADT. Ces opérations concernent notamment :

- La création d'un **pôle de recherche sur l'intégration des systèmes énergétiques (PISE)** associant industriels, institutions et monde académique. Ce pôle est développé en cohérence avec les démarches engagées sur l'agglomération toulousaine.
- La création d'une **centrale en micro-nanotechnologies** s'appuyant sur le LAAS-CNRS et participant à la dynamique attendue des secteurs de l'électronique et des biotechnologies.
- Le renforcement du **pôle neurosciences** coordonné par l'INSERM.
- La création de **l'institut des technologies avancées des sciences du vivant (ITAV)**.
- La création de **l'institut en culture et sécurité industrielle (ICSI)**.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
PISE	IERSET	2003	12,00		12,00	6,00	
Centrale micro-nano	LAAS-CNRS	2003	18,00		18,00	18,00	
Neurosciences	INSERM	2003	2,30		2,30	1,15	
ITAV		2005	9,00	X	X	3,00	
ICSI	Assoc.	2003	14,50	X	1,00	0,50	13,50

1.1.4 Le développement à l'international commence à Toulouse

Dans le programme de soutien et d'accompagnement du développement économique, le volet international s'inscrit prioritairement dans une logique d'actions locales engagées en particulier avec la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse. Ces actions concernent notamment :

- La création d'un **« kit d'information »** présentant un argumentaire simple et efficace sur la destination « Grand Toulouse ».
- La mise en place d'un **« club d'ambassadeurs »** s'appuyant sur une cinquantaine de chefs d'entreprises et de chercheurs du Grand Toulouse ayant des relations d'affaires à l'international.
- L'étude, avec l'ensemble des partenaires concernés dont notamment Midi-Pyrénées Expansion, de la création d'un **« Centre de ressources à l'international »**, équipement de valorisation des informations et argumentaires économiques et sociaux permettant la présentation et la promotion de la destination toulousaine, de son département et de sa région.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
Centre de ressources à l'international	CCIT	2004	0,50	0,20	0,20		0,10

Programme 1.2 : **S'appuyer sur les grands équipements de centralité pour créer un « supplément » de métropole**

1.2.1 Valoriser la créativité et la vitalité culturelle du Grand Toulouse

La région toulousaine possède à la fois un très riche patrimoine architectural et historique et une tradition de création artistique ouverte sur le monde. Stimulée par les attentes d'un public de plus en plus nombreux, varié et exigeant, mais également soucieuse de préserver une identité enracinée dans sa culture latine, elle offre un creuset remarquablement favorable à toutes les formes de créativité.

Elle possède ainsi les atouts d'une véritable métropole de niveau national et international, que la création, ces dernières années, de plusieurs équipements culturels majeurs est venue renforcer.

Pour lui permettre de conserver ce rang, de nombreuses opérations sont en projet ou en cours de mise en œuvre. Elles participent à la diversité de l'offre la plus classique ou s'ouvrent à la rencontre des différentes cultures.

A cet égard, le contrat d'agglomération constitue une opportunité intéressante pour mettre en perspective l'ensemble des équipements existants, en création ou en projet à l'échelle de l'agglomération toulousaine. L'élaboration d'un **Schéma directeur pour l'aménagement culturel du Grand Toulouse** sera ainsi engagée dès 2004. Ce schéma visera notamment à définir les équipements relevant de la structuration de l'espace communautaire culturel. Dans ce cadre, il participera à la mise en œuvre d'une politique culturelle d'agglomération s'appuyant sur les politiques culturelles des communes.

Parallèlement à l'engagement de ce schéma directeur et à sa mise en œuvre, un certain nombre d'opérations majeures nécessite d'ores et déjà leur intégration à la dynamique culturelle communautaire et donc au financement du contrat d'agglomération :

- Au titre de la création artistique avec l'étude de la réhabilitation de la **prison Saint-Michel**.
- Au titre de la musique et du spectacle vivant, les opérations de la **Grainerie**, du **Lido** et de l'**Usine**, le renforcement du **complexe culturel Alligone**, le réaménagement de la scène du **théâtre du Capitole**, rénovation et développement des activités du **théâtre Garonne**, l'élargissement des missions du **Centre de développement chorégraphique**, la réhabilitation du **théâtre de Pibrac**, l'étude d'un ou plusieurs lieux de **musiques actuelles** et du monde, l'étude d'un pôle culturel dédié aux **pratiques vocales à Colomiers**.

- Au titre des arts plastiques, avec l'étude et la mise en œuvre de la relocalisation de **MIX'ART**.
- Au titre du livre et de la culture publique, avec l'évolution intercommunale du **Centre de ressources de la bande dessinée** à Colomiers, le développement de la **Boutique d'écriture** à Tournefeuille.
- Au titre du patrimoine et de l'enseignement artistique avec la création **du centre de culture occitane**.
- Au titre de la culture scientifique et muséographique, avec la restructuration du **Muséum d'Histoire Naturelle**, la relocalisation du **CCSTI** Midi-Pyrénées, l'extension de l'espace de culture **multimédia d'Odysud**.

Au-delà de ces premières opérations, les partenaires s'engagent à examiner les autres projets qui, sous réserve de validation par le schéma directeur, concernent les réalisations suivantes :

- La mise en réseau des bibliothèques des communes du Grand Toulouse avec la médiathèque José Cabanis et la boutique d'écriture .
- La création et la modernisation d'un ensemble d'équipements culturels répartis sur le territoire du Grand Toulouse, dans les activités de la musique et du spectacle vivant, du patrimoine et de l'enseignement artistique, du livre et des arts plastiques.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
Elaboration du Schéma directeur	GT	2004	0,15	0,09	0,06	0,03	
Mise en œuvre du Schéma directeur	Communes	2004	19,20	5,40	13,80	1,50	
St Michel (étude)	Tlse	2003	0,05	X	X		
Grainerie	GT	2004	3,50	1,20	2,30	0,50	
Lido	Tlse	2004	1,30	X	X	X	
L'Usine	GT	2004	3,00	1,00	2,00	0,40	
Centre de dev chorégraphique	Tlse	2004	0,40	X	X	0,10	
Scène du théâtre du Capitole	Tlse	2003	7,60	5,30	2,30		
Théâtre Garonne (rénovation et développement activités)	Tlse	2004	6,30	1,50	4,80	1,50	
Musiques actuelles (étude)	Tlse	2003	0,10	X	X	0,05	
Centre bandes dessinées	GT	2004	0,60	0,20	0,40		
Boutique d'écriture	GT	2003	0,40	0,30	0,10		
Centre de culture occitane	Tlse	2004	5,30	1,30	4,00		
Muséum d'histoire naturelle	Tlse	2003	19,00	9,40	9,60		
CCSTI (étude et travaux)	À définir	2004	3,00	X	X	1,00	
Multimedia Odysud	Blagnac	2004	0,90	0,60	0,30		
Altigone	Saint-Orens	2004	1,00	0,60	0,40		
Etude pôle voix	Colomiers	2003	0,04	X	X		
Théâtre de Pibrac	Pibrac	2004	0,23	X	X		
Relocalisation MIX'ART	GT	2004		25 %	75 %	25 %	

1.2.2 Equipements de loisirs par la connaissance scientifique

Avec 300.000 visiteurs par an, la **Cité de l'Espace** à Toulouse est le site touristique payant le plus fréquenté de Midi-Pyrénées. Depuis sa création, il a ainsi accueilli près de 2 millions de personnes. Afin de maintenir cette attractivité, essentielle au développement de l'agglomération, de nouveaux équipements sont prévus :

- > le centre d'acquisition des connaissances par l'image
- > le jardin des mouvements

Par ailleurs, l'activité de tourisme industriel sera appelée à se renforcer dans les années à venir avec l'implantation du hall d'assemblage aux dimensions exceptionnelles de l'Airbus A380 (usine Star). Le projet d'installation d'un **espace d'accueil des collections d'appareils anciens**, notamment le Concorde, et de l'Aérothèque, et la poursuite des études techniques du **Parc de Découverte Aéronautique**, accompagneront cette dynamique.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
Extension de la Cité de l'Espace (1 ^{ère} tranche)	Tlse	2004	16,80	7,55	9,25		
Espace collections appareils anciens	GT	2004	9,50	3,75	3,75		2,00
Poursuite étude du PDA	GT	2004	0,50	0,15	0,25	X	0,10 CDC

1.2.3 Développer les politiques sportives pour la jeunesse

Le contrat d'agglomération représente une opportunité intéressante pour jeter les bases d'une véritable politique sportive en faveur de la jeunesse de l'agglomération toulousaine (20 % de la population). Plusieurs opérations participent de l'accompagnement de cette dynamique sportive :

L'engagement dans une réflexion sur les équipements sportifs structurants de l'agglomération prévoyant la réalisation d'un **schéma directeur d'aménagement**.

Le **Palais des sports** est le seul équipement sportif de l'agglomération toulousaine à pouvoir accueillir des manifestations sportives de niveau international et national. A ce titre, dans le passé, il a accueilli la Coupe du Monde de volley-ball, la Coupe du Monde de hand-ball, le championnat d'Europe de basket, le championnat de France de sabre, de trampoline, le Grand Prix de France de tennis de table, le Championnat de France de gymnastique artistique, etc... En outre, le Palais des sports est le lieu d'accueil des matches des équipes de division nationale de sports de salle (hand-ball, basket-ball, volley-ball). Le coût total se monte à 13 M€ H.T., dont 5 M€ sont remboursés par les assurances.

En complément de cette opération, seront engagées l'étude d'un **Grand Stade d'Athlétisme** pour le Grand Toulouse ainsi que la réalisation **d'un stade à usage du TUC**.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
Palais des Sports	Tlse	2004	8,00	3,00	5,00	0,50	
Grand stade d'athlétisme (étude)	GT	2004	0,10	0,06	0,04		
Construction d'un stade à usage principal du Toulouse Université Club	Tlse	2004	2,50	1,25	1,25		

1.2.4 **Accueillir la jeunesse**

En accompagnement de la dynamique d'attractivité, notamment touristique, de l'agglomération toulousaine, sera engagée la création d'une **auberge de jeunesse** de 180 chambres.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
Création d'une auberge de jeunesse	GT	2004	5,50	2,50	3,00	X	

Programme 1.3 : **Inscrire le Grand Toulouse dans les grands réseaux de dessertes sud-européens**

L'Histoire et la géographie ont placé Toulouse et sa région au cœur des grands échanges sud-européens. Cette position géostratégique qui a été, de tout temps, un moteur de la dynamique de la capitale régionale, impose de rester en contact avec les grands axes d'échanges et de circulation tant nord-sud qu'est-ouest.

Cette position géostratégique impose également une amélioration de la qualité des dessertes locales et de contournement.

Le projet d'agglomération, approuvé par le SMEAT le 10 février 2003, a pris position sur un certain nombre de grands équipements ou infrastructures d'intérêt métropolitain prioritaires pour garantir un bon niveau de communication et d'échange de la métropole toulousaine.

1.3.1 L'aéroport de Toulouse-Blagnac

L'aéroport de Toulouse-Blagnac a connu, lors des trente dernières années, une croissance forte et régulière de son trafic. Son activité, du fait d'une implantation dans un tissu urbain plus dense, génère des nuisances importantes qui sont de moins en moins compatibles avec la croissance de l'agglomération.

Il convient donc de poursuivre la réflexion sur les conditions d'un accroissement de la desserte aérienne de l'agglomération toulousaine et de sa région en tenant compte de la réalisation de la future liaison ferrée à grande vitesse Bordeaux-Toulouse-Narbonne et des possibilités d'améliorer la gestion des trafics aériens de la plate-forme Toulouse-Blagnac.

1.3.2 Une ligne à grande vitesse : Bordeaux-Toulouse-Narbonne

L'agglomération toulousaine risque d'être la seule des grandes métropoles du sud de la France à ne pas être connectée à un réseau à grande vitesse. En outre, l'Europe du sud, au sein de laquelle l'agglomération toulousaine doit continuer à s'affirmer, est aujourd'hui une zone de marché, de consommation et de production essentielle à l'équilibre communautaire et à la dynamique européenne.

C'est dans ce nouveau contexte d'échanges et de circulation d'hommes et de richesses que Toulouse et son agglomération, qui revendiquent clairement les fonctions d'impulsion qui caractérisent les grandes métropoles européennes, doivent absolument être reliées au réseau national et européen à grande vitesse.

Dans ce cadre, la réalisation complète et complémentaire en termes de rentabilité d'une part de l'axe **Paris-Bordeaux-Toulouse et de la liaison grande vitesse Toulouse-Narbonne**, d'autre part est jugée essentielle par les collectivités territoriales qui souhaitent sa mise en oeuvre à l'horizon 2015.

1.3.3 La réalisation du Schéma de Voiries d'Agglomération

Les partenaires s'engagent à effectuer la répartition des maîtrises d'ouvrage dans le cadre du **schéma de voiries d'agglomération (SVA)**.

Par ailleurs, l'enjeu est d'engager d'ores et déjà les processus d'études, préalables à la programmation de quelques équipements prioritaires au prochain contrat de plan Etat-Région. Sont concernées, dans ce cadre :

- L'étude du renforcement du périphérique
- Les études de la Jonction Est permettant un engagement dès 2006 de la 1^{ère} tranche de travaux
- Les études de la liaison multimodale sud-est (LMSE)
- L'étude d'un franchissement de la Garonne au nord de Toulouse dans l'agglomération
- Les études concernant les fonctionnalités multimodales de Saint-Martin du Touch
- L'étude du ½ échangeur A64-RD24.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
Etude Jonction Est	GT	2003	1,00	0,60	0,40	0,40	
Etude LMSE	GT	2003	4,50	3,50			1,00 (SMTC)
Etude franchissement Garonne	GT	2004		X	X		
Etude fonctionnalités multimodales de St-Martin du Touch	Etat	2004	0,10	0,03	0,03		0,04
Etude renforcement du périphérique	ASF et Etat			X	X	X	X
Etude ½ échangeur (Ecopole) A64-RD24	ASF	2004	0,13	0,09	0,04		

1.3.4 Contournement autoroutier de l'agglomération

Au-delà du Schéma de Voiries d'Agglomération et en référence à son Projet d'Agglomération, le Grand Toulouse souhaite que soient amorcées par l'Etat les études définissant les grands principes d'amélioration du **contournement autoroutier de l'agglomération**.

Programme 1.4 : Compléter le réseau communautaire à très haut débit

Le Grand Toulouse a déployé en 2001 un réseau public haut débit de télécommunications fibres optiques de 80 kilomètres, composé de 5 boucles, ouvert à tous les opérateurs et les utilisateurs de haut débit.

L'investissement de 6 M€ a été financé à 100 % par le Grand Toulouse. Son exploitation a été confiée, après le lancement d'une procédure de délégation de service public (loi Sapin – procédure européenne), à Garonne Networks (70 % Vinci, 30 % CDC) sous forme d'un contrat d'affermage.

Aujourd'hui, le Grand Toulouse souhaite développer des extensions de ce réseau en réalisant quatre nouvelles boucles desservant des zones d'aménagement stratégiques :

- boucle Aéroconstellation
- boucle Ramassiers
- boucle Langlade-Thibaud
- boucle Gramont-Lasbordes

Conçu comme un véritable outil d'aménagement du territoire, ce réseau public de télécommunications haut débit contribue, par sa connexion à celui du Tarn et en cours (Sicoval), à la réalisation du schéma régional haut débit.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
Réalisation des boucles Aéroconstellation, Ramassiers, Langlade-Thibaud, Gramont-Lasbordes	GT	2003	1,30	0,60	0,70		

AXE 2 :

Transformer la croissance métropolitaine en un processus de développement durable

Pour mettre en œuvre son projet de développement et transformer la croissance métropolitaine en un processus de développement durable, le Grand Toulouse doit veiller au maintien des grands équilibres de l'agglomération qu'ils soient d'ordre social, environnemental ou territorial.

Programme 2.1 **Renforcer la cohésion sociale**

Un effort de coordination locale entre les différents partenaires concernés a été engagé dans le cadre de la politique de la ville mise en place par l'Etat et avec le soutien de la Région. Le **Contrat de ville 2000-2006** de l'agglomération toulousaine, signé le 23 novembre 2000, traduit cette mise en cohérence des objectifs du Programme Local de l'Habitat, du plan d'insertion par l'économie, des contrats locaux de sécurité. Ce contrat constitue, conformément à l'article 26 de la LOADDT, le **volet social du Contrat d'agglomération** du Grand Toulouse.

Par ailleurs et dans le cadre du programme national de renouvellement urbain engagé par l'Etat en décembre 1999, Toulouse a proposé un **Grand Projet de Ville**. Celui-ci mobilise une intervention publique totale de 314 M€ au bénéfice des 42.000 habitants des quartiers de Bellefontaine, Reynerie, Mirail-Université, Bagatelle, Faourette, Papus, Tabar, Bordelongue et Empalot.

Au-delà des politiques engagées dans les cadres contractuels définis supra, des actions complémentaires sont à mettre en œuvre dans le domaine de la création l'emploi avec la création, à partir du 1^{er} janvier 2004, d'une **Zone Franche Urbaine**. Les dispositifs financiers fiscaux et sociaux liés à la ZFU viendront conforter le développement des quartiers concernés et participeront à la nécessaire politique de diversification économique de l'agglomération toulousaine tout en favorisant l'accès à l'emploi, notamment des publics faiblement qualifiés.

Les politiques en faveur de la création-reprise d'entreprises (cf. 1.1.2), d'insertion par l'économie et de formation seront, dans ce cadre, particulièrement renforcées. Il sera également examiné les conditions de création de groupements d'employeurs sur la zone en accompagnement du développement attendu des entreprises.

Par ailleurs et afin de constituer un réseau de **Maisons de Justice et du Droit**, le Grand Toulouse participe, outre à la MJD de la Reynerie, à l'ouverture de deux équipements complémentaires sur le secteur Ouest et Nord de l'agglomération.

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, le Grand Toulouse a décidé de la création d'un **centre éducatif ouvert** situé sur la commune de Cornebarrieu. Cette structure, sous le contrôle de la Chancellerie, facilitera la réinsertion de manière globale des jeunes de 16 à 25 ans confrontés à des problèmes judiciaires et en voie de marginalisation.

En matière de **logements étudiants**, le Grand Toulouse s'efforce de préserver la qualité des conditions d'accueil des 110.000 étudiants résidant dans l'agglomération.

L'expertise conduite en 2003 par le Grand Toulouse préfigurant ainsi ses prochaines compétences dans le cadre de l'acte II de la décentralisation a permis de dégager les orientations suivantes :

- Pour 2003, l'objectif est d'offrir une alternative aux 200 places du CROUS immobilisées par la réhabilitation, en mobilisant une offre dans le parc existant avec le soutien des organismes HLM et des particuliers.
- Accélérer les opérations vie étudiante prévues au CPER.
- A moyen terme et préalablement au prochain CPER, le dispositif prévoit l'engagement anticipé de nouvelles opérations : la création d'un réseau d'information permanent sur le logement (internet) pour tous les étudiants et l'augmentation de l'offre dédiée aux étudiants par la création de logements supplémentaires.

L'ensemble des partenaires s'accorde sur l'importance qui s'attache à renforcer leurs actions en faveur du logement étudiant.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
3 MJD - aménagement et équipements - fonctionnement	GT	2003	0,10	0,05	0,05		
			0,31	0,15	0,16	0,05	
Centre éducatif Passerelle (acquisition et aménagement)	GT	2003	0,50	0,25	0,25		
Logements étudiants (étude expertise)	GT	2003	0,05	0,02	0,03	0,01	
Logements étudiants (création et réseau d'information)	ND	2004	X	X	X	X	X

Programme 2.2

Maîtriser l'équilibre du développement urbain

L'agglomération toulousaine a connu, sur les dix dernières années, une des plus fortes croissances démographiques nationales. Les deux-tiers (+ 80.000 habitants) de cette croissance ont bénéficié au Grand Toulouse. Par ailleurs, l'étalement urbain s'est poursuivi. L'aire urbaine recouvre désormais 342 communes autour de Toulouse.

Ces évolutions imposent la poursuite et le renforcement de politiques volontaristes en termes foncier et de déplacement.

2.2.1 Assurer la maîtrise foncière

Face à l'étalement urbain, le Grand Toulouse doit infléchir les tendances « naturelles » du marché et se doter des moyens d'agir contre les processus de valorisation-dévalorisation qui affectent son territoire. Par ailleurs, la maîtrise foncière est un élément majeur d'une politique prévisionnelle d'aménagement. Une telle politique d'aménagement permettant la régulation du marché immobilier ne pourra se faire sans une stratégie foncière ambitieuse.

Cette stratégie doit notamment concerner :

- L'accompagnement des projets d'aménagement et d'équipements opérationnels à court et moyen termes (politiques d'habitat et d'activités, renforcement des centres urbains...).
- La mise en perspective, dans une logique de réserves foncières, du développement ou de la préservation du territoire à plus long terme.

Ces stratégies intéressent ainsi tous les territoires du Grand Toulouse. Sur les sites urbains, il s'agit principalement d'optimiser l'offre de services, d'équipements, de desserte en transports en commun et de favoriser la mixité urbaine, notamment en termes d'offre de logements.

Cela concerne également la requalification des friches et le renouvellement urbain. Sur les territoires péri-urbains, les enjeux portent notamment sur l'organisation de l'occupation de l'espace, la préservation des secteurs fragiles, notamment dans les secteurs agricole et forestier.

Pour atteindre ces objectifs, trois actions seront mises en oeuvre :

- L'engagement d'une étude de définition d'une politique foncière, abordant l'opportunité de la mise en place d'un **établissement public foncier local (EPFL)**. Cette étude examinera également le renforcement

éventuel des outils d'observations. Elle s'attachera aussi à proposer le territoire pertinent (Grand Toulouse, SICOVAL et Muretain ?) pour la mise en œuvre d'un tel outil foncier.

- La mise en place, préalablement à la création éventuelle de l'EPFL, d'un fonds d'aide aux acquisitions foncières doté de 24 M€ par l'ensemble des partenaires. Ce fonds sera mobilisé en accompagnement des projets de la communauté d'agglomération principalement dans les domaines du développement économique, de l'habitat social, des déplacements.
- Le renforcement du dispositif de compensation de la surcharge foncière pour le logement social à travers le doublement de l'enveloppe affectée par l'Etat à son financement.

En attendant la création d'un nouvel EPFL, cette mesure doit s'accompagner de l'introduction, dans le cadre du protocole « Surcharge foncière », de critères d'intervention qualitatifs permettant de mieux structurer le développement du logement social sur l'agglomération.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
Etude EPFL	GT	2004	0,15	0,05	0,10	0,07	
Fonds d'acquisitions foncières	GT	2004	24,00	X	X	X	
Surcharge foncière pour le logement social	Etat	2004	15,00	6,00	6,00		3,00

2.2.2 Requalifier l'entrée de ville de la RN20 nord et les zones d'activités rattachées

La RN20 nord et les zones d'activités situées sur les communes d'Aucamville, de Fenouillet, de Toulouse, de Saint-Alban, représentent un territoire spécifié de 300 hectares. Elles ont été développées dans les années 70 avec une vocation à la fois semi-industrielle, commerciale et logistique. Elles ont contribué au développement économique du secteur Nord-Est et constituent des vecteurs de ressources et d'emploi pour tout le secteur. Leur situation est au cœur d'un nœud routier important constituant la porte d'entrée de l'agglomération toulousaine par le nord. Elles subissent aujourd'hui un triple effet : un effet vieillissant lié aux locaux non rénovés par les propriétaires/les investisseurs, un cadre urbanistique et environnemental peu attrayant par comparaison aux zones plus récentes.

Un programme de renouvellement urbain de ce territoire sera engagé en rapport avec les projets d'infrastructures de TC projetés, notamment en optimisant et en développant les dessertes ferroviaires du secteur : reprise de certaines unités foncières, requalification du bâti de l'espace public, aménagement de la RN20.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
Requalification des zones d'activités de la RN20 nord	GT	2004	0,15	0,05	0,06		0,04 (SMTC)

2.2.3 Le Plan de Déplacement Urbain

L'adoption en 2001 par les communes membres du Syndicat Mixte de Transport en Commun (SMTC) du Plan de Déplacement Urbain, l'ambition qu'il affiche en faveur de modes alternatifs à la voiture et l'importance des moyens qu'il conduit à mobiliser, montrent à quel point l'agglomération veut asseoir son développement sur des bases respectueuses de ses habitants et de leur environnement.

Ce plan précise le calendrier et les financements des opérations programmées dans ce cadre. Ce plan intègre notamment :

- **L'achèvement des lignes A et B du métro** avec le prolongement de la ligne A jusqu'à Balma (Gramont), la construction de la ligne B (de Borderouge à Ramonville) et l'exploitation à 52 m des stations de la ligne A.
- **L'utilisation des lignes ferroviaires** de l'étoile toulousaine avec en particulier l'engagement des **chantiers de cadencement des lignes C jusqu'à Colomiers – Brax et D jusqu'à Muret, la ligne F jusqu'à Escalquens et l'amélioration de la desserte périurbaine, notamment sur l'axe Matabiau/Saint-Jory dont la requalification de la halte SNCF Fenouillet/Saint -Alban.**
- La création d'axes nouveaux de **TCSP notamment en direction de Blagnac – Beauzelle** (ligne E).
- ...

2.2.4 Financement des opérations d'accompagnement des lignes A et B

Une charte a été signée en 2002 par l'Etat, le SMTC et les collectivités locales concernées pour la mise en œuvre d'actions d'accompagnement de la construction de la ligne B et du prolongement de la ligne A. En référence aux termes de cette charte, le programme de travaux prévu s'élève à 12,2 M€ dont 5,08 M€ sur la période 2003-2006. C'est sur cette base programmatique que seront examinés les financements attendus des signataires du contrat d'agglomération.

De plus, la charte prévoit que le Grand Toulouse assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité de **l'échangeur de Borderouge** co-financée par le SMTC.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
Actions d'accompagnement lignes A et B du métro (2003-2006)	GT-SMTC-CG 31-Tlse	2003	12,20	11,02		X	
Etude échangeur de Borderouge	GT	2003	0,80	0,40	0,40		

2.2.5 Développer la politique cyclable d'agglomération

Depuis 1996, le Grand Toulouse a financé la réalisation de 177 kilomètres de réseau cyclable sur l'ensemble de son territoire. L'objectif de ce réseau est de permettre l'usage des déplacements cyclables en lien avec le Plan de Déplacement Urbain. 250 kilomètres sont donc prévus d'être réalisés.

Cette politique de **développement du réseau cyclable** sera activement poursuivie en référence au schéma directeur des itinéraires cyclables arrêté par le Grand Toulouse à la fin 2002.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
Réseau pistes cyclables	GT	2003	4,00	2,00	2,00		

Programme 2.3

Choisir un développement qui intègre la protection et la valorisation de l'environnement

La qualité du cadre de vie et, plus généralement, de l'environnement, représente un atout majeur de l'agglomération toulousaine, que celle-ci a su largement mettre en valeur pour stimuler son développement et répondre aux attentes de ses habitants.

Ces richesses, abondantes et variées ne constituent pas, pour autant, un gisement inépuisable et inaltérable. L'environnement naturel est désormais reconnu comme une ressource fragile, dont la prise en compte insuffisante peut avoir des répercussions négatives sur la santé et la sécurité des personnes.

Face à ce défi, le Grand Toulouse s'est fixé, notamment au travers du Schéma Directeur de l'Agglomération de Toulouse, des orientations de développement qui préservent et prennent en compte les points forts ou sensibles de son environnement.

Ces exigences, qui seront précisées dans la charte pour l'environnement, trouveront notamment des traductions concrètes dans l'aménagement et la valorisation d'une trame verte d'agglomération, la poursuite de la protection contre les crues et l'élaboration du contrat de rivière de l'Aussonnelle.

2.3.1 Elaboration d'une charte pour l'environnement

Afin de mettre en œuvre des actions de protection de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie, le Grand Toulouse se dote d'**une charte pour l'environnement**.

Etablie en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, cette charte sera un document de référence pour la définition et la mise en œuvre de la politique environnementale du Grand Toulouse. Neuf thèmes de réflexion ont été a priori retenus :

- valorisation du patrimoine : espaces naturels, paysages
- protection des milieux aquatiques et de qualité des cours d'eau
- protection de l'axe Garonne
- utilisation rationnelle de l'énergie
- protection des sols
- lutte contre le bruit, dont le recensement et la cartographie des points noirs «bruit» du réseau de voirie communautaire
- préservation de la qualité de l'air
- lutte contre les risques naturels et technologiques
- éducation et sensibilisation à l'environnement.

La charte pour l'environnement servira de base pour la définition, sur chacun des thèmes retenus, d'un programme d'actions soumis au financement des partenaires du contrat d'agglomération.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
Elaboration Charte	GT	2004	0,10	0,05	0,05	0,025	

2.3.2 Aménager et valoriser la trame verte d'agglomération

La richesse de l'agglomération est d'avoir bon nombre d'espaces naturels en contact direct avec le tissu urbain. L'enjeu est d'assurer leur continuité en site propre pour simuler un même grand espace avec l'avantage de la proximité immédiate par tous et sans voiture.

Cette politique concernera notamment :

- l'accélération du déploiement du **Réseau vert d'agglomération de sentiers-promenades** dans le cadre du schéma directeur établi par le Grand Toulouse. Ce schéma prévoit la réalisation de 150 kilomètres (+ 50 %)
- **l'aménagement de l'île du Ramier** qui constitue un espace remarquable de 7 hectares à proximité immédiate du cœur de l'agglomération
- **le développement des espaces verts** et notamment les zones vertes : Marcaissonne, Garonne et Gabardie
- l'aménagement des **Ramiers en bordures de Garonne à Seilh** et réalisation d'un plan de gestion (Natura 2000)
- l'aménagement d'une **promenade en rive gauche** sur la commune de Toulouse
- l'acquisition des terrains de **Braqueville** ainsi que l'aménagement des terrains de **Langlade** destinés à constituer un **espace naturel non visitable**
- participation au projet de **grand site forestier de Bouconne** visant à améliorer et diversifier les conditions d'accueil du public par un mode d'utilisation pédagogique, ludique et respectueux de l'environnement.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
Réseau vert sentiers	GT	2003	4,00	2,00	2,00		
Aménagement île du Ramier	Tlse	2004	3,50	1,30	2,20		
Développement des espaces verts : Garonne, Gabardie, Marcaissonne	GT ou Tlse	2004	10,00	5,00	5,00		
Bordures de Garonne-Seilh (acquisition et étude)	GT	2005	0,45	0,18	0,27	0,045	
Promenade rive gauche et théâtre de verdure	Tlse	2004	1,00	0,40	0,60		
Acquisition Braqueville et aménagement paysager Langlade	GT	2004	X	X	X	X	X
Grand site forestier de Bouconne	ONF		0,80	X	X	X	X

2.3.3 Poursuivre la protection contre les crues

La Garonne reste un fleuve irrégulier dont les crues ont toujours constitué une menace pour la ville. L'évolution de l'urbanisation dans l'agglomération et celle du système hydraulique en amont (accélération du ruissellement) conduisent à renforcer progressivement les équipements de protection. A cet égard, l'Etat et la ville de Toulouse ont engagé un processus technique et d'échanges ayant pour objet d'aboutir à un transfert de gestion des ouvrages de protection (digues, vannes). Cette démarche ne remet pas en cause certains aménagements à court terme de ces ouvrages de protection.

Les opérations à conduire concernent en particulier la **protection de la Garonne** en zone urbanisée sur Toulouse, **la surélévation de la digue actuelle** et la **création de la digue en retour des Saoulous (Blagnac)**.

Sera également poursuivi le programme pluriannuel de restauration du bassin de l'Hers tant en termes de restauration environnementale du cours d'eau que de protection de lieux habités contre les inondations. Dans ce cadre, des aménagements sont nécessaires à Fonbeauzard, Aucamville, Launaguet, Saint-Alban, Castelginest et notamment à L'Union pour la **mise hors d'eau du Quartier Saint-Caprais** (réalisation d'ouvrages de protection et de compensation).

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
Protection contre les crues de la Garonne	Tlse et CHR (*)	2003	2,80	X	X	X	X
Surélévation digue	Blagnac		6,60	X	X		
Protection contre les crues de l'Hers	Syndicat de l'Hers		0,80(**)	X	X		X

(*) pour la protection de l'Hôtel Dieu

(**) dont 0,30 Saint-Caprais

2.3.4 Elaboration d'un contrat de rivière sur l'Aussonnelle

L'Aussonnelle est un cours d'eau à la qualité très dégradée par la pollution urbaine. La rivière est hors classe pour l'azote et le phosphore. Cette pollution chronique est provoquée principalement par le dysfonctionnement des systèmes d'assainissement (réseaux et stations) et par la pollution diffuse agricole.

Dans le but de reconquérir la qualité de ce cours d'eau, dans un objectif de gestion intégrée de bassin versant, sera mis en place un **Contrat de Rivière sur l'Aussonnelle** en liaison avec les partenaires concernés (Agence de l'Eau, Etat, Département, Région, communes, usagers,...), ainsi que la construction sur Seilh d'une nouvelle station rejetant dans la Garonne, capable de traiter les rejets de Seilh, Beauzelle, Aussonne, Cornebarrieu, Pibrac, Brax, Mondonville (70.000 eq/hab.). Cette station se substituera dès sa mise en service à celles des communes concernées.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
Elaboration contrat de rivière Aussonnelle	GT	2004	0,08	0,045	0,035		0,010 (*)

(*) Agence de l'Eau Adour Garonne

Programme 2.4 : Renforcer les centralités urbaines

Comme il a été dit dans le préambule, la base de la réflexion engagée par le Projet d'Agglomération a posé la nécessité d'organiser le développement autour de la construction de territoires pour « habiter » des lieux de vie quotidienne. Ces derniers doivent intégrer – à des degrés divers – l'ensemble des fonctions urbaines (habitat, équipements, commerces, transports, loisirs, activités).

Centre-ville historique ou simples lieux de vies, ils jouent un rôle primordial dans la dynamique urbaine et l'équilibre de l'agglomération.

Ces besoins de renforcement des centralités et de qualification urbaine s'expriment sur chacun des territoires communaux du Grand Toulouse.

En premier lieu, **l'hyper-centre de Toulouse** pour une contribution spécifique au développement de l'agglomération.

L'hyper-centre de l'agglomération doit rester à la fois un lieu de mémoire et un lieu vivant d'échanges et de rencontres. Légitimement spécialisé dans l'offre de certains services rares ou de centralité, il ne doit toutefois exclure, par cette spécificité, les autres fonctions urbaines ordinaires et doit être capable de se renouveler, dans son tissu urbain, pour accompagner l'évolution de l'ensemble de l'agglomération.

Ce délicat équilibre est parfois difficile à maintenir et peut nécessiter des actions correctrices particulières de la part de la collectivité.

En second lieu, les enjeux d'une gestion économe de l'espace ont engagé les communes du Grand Toulouse dans des opérations d'aménagement dont le dénominateur commun est le renforcement – ou l'extension – du « **centre bourg** » ou du « **noyau villageois** » pour :

- préserver l'équilibre et la diversité des fonctions sociales, économiques et résidentielles ;
- assurer pleinement leur vocation du centre animé par une intensification des fonctions urbaines et des services de proximité ;
- valoriser les espaces publics de proximité et les axes traversants.

Sous réserve de validation par un schéma global d'aménagement, l'ensemble du programme s'élève à 11 M€ à répartir : 50 % hyper-centre et 50 % centres bourg.

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Année de démarrage de l'opération	Coût d'objectif M€ H.T.	Financement maître d'ouvrage	Financement des partenaires		Financement hors partenaires
						dont Etat	
Mise en œuvre du programme de qualification urbaine	Communes	2004	11,00	5,50	5,50		

Récapitulatif financier

Axe 1 - Consolider et développer les fonctions métropolitaines

	Mode de financement (en M€)								
	Montants en M€	%	Grand Toulouse	%	Communes	%	partenaires institutionnels	%	Total
Coût d'objectif du Programme 1.1: Economie									
Grand Toulouse	27,30	22,5%	12,55	46,0%			14,75	54,0%	27,30
Communes		0,0%					-		-
Autres maîtrises d'ouvrage	93,80	77,5%	5,65	6,0%			88,15	94,0%	93,80
TOTAL	121,10	100,0%	18,20	15,0%	-	-	102,90	85,0%	121,10

Coût d'objectif du Programme 1.2: Culture									
Grand Toulouse	23,25	20,2%	9,25	39,8%		0,0%	14,00	60,2%	23,25
Communes	88,72	77,2%		0,0%	35,90	40,5%	52,82	59,5%	88,72
Autres maîtrises d'ouvrage	3,00	2,6%	0,50	16,7%			2,50		3,00
TOTAL	114,97	100,0%	9,75	8,5%	35,90	31,2%	69,32	60,3%	114,97

Coût d'objectif du Programme 1.3: Infrastructures									
Grand Toulouse	5,50	96,0%	4,10	74,5%		0,0%	1,40	25,5%	5,50
Communes	-	0,0%					-		-
Autres maîtrises d'ouvrage	0,23	4,0%	0,07	30,4%		0,0%	0,16	69,6%	0,23
TOTAL	5,73	100,0%	4,17	72,8%	-	0,0%	1,56	27,2%	5,73

Coût d'objectif du Programme 1.4: IMT									
Grand Toulouse	1,30	100,0%	0,60	46,2%			0,70	53,8%	1,30
Communes		0,0%					-		-
Autres maîtrises d'ouvrage		0,0%					-		-
TOTAL	1,30	100,0%	0,60	46,2%	-	-	0,70	53,8%	1,30

TOTAL AXE 1									
Grand Toulouse	57,35	23,6%	26,50	46,2%	-	0,0%	30,85	53,8%	57,35
Communes	88,72	36,5%	-	0,0%	35,90	40,5%	52,82	59,5%	88,72
Autres maîtrises d'ouvrage	97,03	39,9%	6,22	6,4%	-	0,0%	90,81	93,6%	97,03
TOTAL	243,10	100,0%	32,72	13,5%	35,90	14,8%	174,48	71,8%	243,10

Axe 2 - Transformer la croissance métropolitaine en un processus de développement durable

			Mode de financement (en M€)						
	Montants	%	Grand Toulouse	%	Communes	%	partenaires institutionnels	%	Total
Coût d'objectif du Programme 2.1: Social									
Grand Toulouse	0,96	100,0%	0,47	49,0%			0,49	51,0%	0,96
Communes		0,0%					-		-
Autres maîtrises d'ouvrage		0,0%					-		-
TOTAL	0,96	100,0%	0,47	49,0%	-	-	0,49	51,0%	0,96

Coût d'objectif du Programme 2.2: Développement urbain									
Grand Toulouse	29,10	51,7%	2,50	8,6%			26,60	91,4%	29,10
Communes	-	0,0%					-		-
Autres maîtrises d'ouvrage	27,20	48,3%	4,76	17,5%	2,76	10,1%	19,69	72,4%	27,20
TOTAL	56,30	100,0%	7,26	12,9%	2,76	4,9%	46,29	82,2%	56,30

Coût d'objectif du Programme 2.3: Environnement									
Grand Toulouse	14,63	48,6%	7,28	49,7%			7,36	50,3%	14,63
Communes	13,90	46,1%		0,0%	1,30	9,4%	12,60	90,6%	13,90
Autres maîtrises d'ouvrage	1,60	5,3%		0,0%			1,60	100,0%	1,60
TOTAL	30,13	100,0%	7,28	24,1%	1,30	4,3%	21,56	71,5%	30,13

Coût d'objectif du Programme 2.4: Centralité									
Grand Toulouse		0,0%		0,0%			-	0,0%	-
Communes	11,00	100,0%		0,0%	5,50	50,0%	5,50	50,0%	11,00
Autres maîtrises d'ouvrage		0,0%		0,0%			-	0,0%	-
TOTAL	11,00	100,0%	-	0,0%	5,50	50,0%	5,50	50,0%	11,00

TOTAL AXE 2									
Grand Toulouse	44,69	45,4%	10,25	22,9%	-	0,0%	34,45	77,1%	44,69
Communes	24,90	25,3%	-	0,0%	6,80	27,3%	18,10	72,7%	24,90
Autres maîtrises d'ouvrage	28,80	29,3%	4,76	16,5%	2,76	9,6%	21,29	73,9%	28,80
TOTAL	98,39	100,0%	15,00	15,2%	9,56	9,7%	73,84	75,0%	98,39

TOTAL GENERAL

Grand Toulouse	102,04	29,9%	36,75	36,0%	-	0,0%	65,30	64,0%	102,04
Communes	113,62	33,3%	-	0,0%	42,70	37,6%	70,92	62,4%	113,62
Autres maîtrises d'ouvrage	125,83	36,8%	10,98	8,7%	2,76	2,2%	112,10	89,1%	125,83
TOTAL	341,49	100,0%	47,72	14,0%	45,46	13,3%	248,32	72,7%	341,49

Signataires

Le Préfet
de la région
Midi-Pyrénées,

Jean DAUBIGNY

Le Président
du Conseil Régional
Midi-Pyrénées,

Martin MALVY

Le Président
de la communauté
d'agglomération
du Grand Toulouse,

Philippe DOUSTE-BLAZY

Le Président
du Conseil Général
de la Haute-Garonne,

Pierre IZARD

Annexes

Délibération du Conseil Régional du 5 novembre 2003

Délibération du Conseil Général du 23 janvier 2004

Projet d'agglomération

DÉLIBÉRATION N°03/11/11.19

OBJET : POLITIQUES TERRITORIALES
Contrat d'Agglomération du Grand Toulouse (31)
• **Contrat cadre 2003/2006**
Pour approbation

ARTICLE UNIQUE : Sous réserve de la prise en compte des observations ci-après :

« Pour le Conseil Régional, les dossiers évoqués pages 22 et 23 du Contrat Cadre joint en annexe – s'ils peuvent être inscrits par la Communauté d'Agglomération dans son projet – ne sauraient en l'état actuel l'engager au delà de la réflexion. Ils dépassent en effet par leur ampleur et les moyens à mettre en œuvre, la dimension d'un contrat cadre et sur des thèmes dont l'actualité ne saurait être contestée, appellent des débats dont certains sont en cours, d'autres non ouverts, tous, inachevés. En ce qui concerne le TGV, le Conseil Régional rappelle que les études qu'il a conduites avec les Régions Aquitaine et Languedoc-Roussillon, le Gouvernement, la SNCF et RFF permettront, avec 5 ans d'avance, le lancement du débat public à partir de mai 2005, ce qui conforte l'hypothèse de réalisation en 2015. »

le Contrat Cadre 2003/2006 de l'Agglomération du Grand Toulouse, joint en annexe, est approuvé.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Didier LAUGA

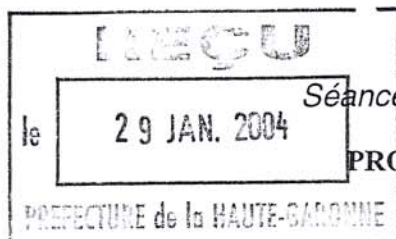


RAPPEL : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE

CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DES DELIBERATIONS



Séance du 23 JANVIER 2004

PROJET DE CONTRAT D'AGGLOMERATION
DU GRAND TOULOUSE.

N° 1

M. PERALDI, Rapporteur.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de Contrat d'Agglomération du Grand Toulouse comporte deux axes stratégiques :

- * Axe 1 : consolider et développer les fonctions métropolitaines.
- * Axe 2 : transformer la croissance métropolitaine en un processus de développement durable.

Ces axes se déclinent chacun selon 4 programmes d'action :

- Axe 1 :

- * développer une économie qui nous rassemble,
- * s'appuyer sur les grands équipements de centralité pour créer un "supplément" de métropole,
- * inscrire le Grand Toulouse dans les grands réseaux de dessertes Sud-Européens,
- * compléter le réseau communautaire à très haut débit.

- Axe 2 :

- * renforcer la cohésion sociale,
- * maîtriser l'équilibre du développement urbain,
- * choisir un développement qui intègre la protection et la valorisation de l'environnement,
- * renforcer les centralités urbaines.

Les actions prévues au sein de chaque programme sont décrites dans le projet de contrat joint en annexe à la présente délibération. Elles s'inscrivent pour un grand nombre d'entre elles dans le cadre des politiques habituelles du Conseil Général concernant notamment le social, la culture, les sports, l'environnement, le développement économique, les aménagements urbains.

Après avoir pris connaissance de l'avis émis par le Comité Départemental des Politiques Territoriales le 19 janvier 2004,

.../...

Votre Sixième Commission vous propose :

- d'approuver le Contrat d'Agglomération du Grand Toulouse tel qu'il est annexé à la présente délibération, sous réserve de la prise en compte des observations ci-après :

* le programme 1-3 "Inscrire le Grand Toulouse dans les grands réseaux de dessertes Sud-Européens" comprend des dossiers (aéroport de TOULOUSE-BLAGNAC, TGV BORDEAUX-TOULOUSE-NARBONNE et contournement autoroutier de l'agglomération notamment) qui ne sauraient engager en l'état actuel le Conseil Général. Ils dépassent en effet par leur ampleur et les moyens à mettre en œuvre la dimension du Contrat d'Agglomération et nécessitent des débats qui ne sont pas tous ouverts et dont aucun n'est achevé. En ce qui concerne en particulier l'aéroport de TOULOUSE-BLAGNAC, il convient de rappeler la position qu'a prise l'Assemblée Départementale lors de sa session extraordinaire du 22 décembre 2003. En ce qui concerne le contournement autoroutier de l'agglomération, il convient également de rappeler la délibération du 30 janvier 1997 par laquelle le Conseil Général a réitéré son opposition au projet de Translauragaise, présenté jusqu'alors comme élément de ce contournement.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à le signer sous réserve d'annexion de la présente délibération au contrat ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver tout avenant éventuel au contrat.

M. le PRÉSIDENT. – Met aux voix les conclusions du Rapporteur. Vote à main levée.
ADOPTE A LA MAJORITE.

46 "Pour" : MM. Arnaud, Auban, Bardou, Bastiani (procuration M. Roudière), Bertrand, Bonhomme, Brana, Brunet, Calestroupat, Darnaud, Denard, Dumoulin (procuration M. Larrieu), Durrieu, Escoula, Escudé, Fillola, Mmes Flouresses, Gouze, MM. Hébrard (procuration M. Idiart), Idiart, Izard, Julian, Jumel, Keller (procuration M. Sicard), Lamarque, Larrieu, Laur, Lemasle (procuration M. Julian), Lépinay, Mme Maury, MM. Médevielle, Méric, Mirassou, Péraldi, Pignard, Plancade (procuration M. Laur), Pons (procuration M. Brana), Raynal, Roudière, Roujas (procuration M. Vignaux), Ruffat, Ruquet, Sancerry, Sicard, Mme Touchefeu, M. Vignaux.

7 "Refus de vote" : Mmes Baylé, Claux, Diébold (procuration Mme Claux), MM. Ducap, Lloret, Moudenc, Paix.

LE PRÉSIDENT,



P. IZARD